

## 1. Déclaration de changement de résidence

Écrit par Administrator

Mardi, 07 Avril 2020 14:04 - Mis à jour Mardi, 07 Avril 2020 14:32

---

Le déplacement à l'administration doit être évité.

Les demandes doivent être envoyées par mail sur la boîte du service (service.population@colfontaine.be) ou par courrier à l'adresse de l'administration communale.

Vous devez clairement indiquer vos nom et prénom ainsi que votre numéro national.

Vous devez également communiquer un numéro de téléphone afin de vous joindre facilement pour l'obtention d'infos complémentaires.

Vous devez aussi indiquer les noms, prénoms et numéros nationaux des autres personnes du ménage concernées par le changement d'adresse.

Il est souhaitable de joindre un scan (si mail) ou une copie (si courrier) de la carte d'identité.

Attention, les services de police fonctionnent actuellement en effectif réduit, les enquêtes de résidence ne seront par conséquent probablement pas réalisées tout de suite.